



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

27/08/2015

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F01115P0124

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement « 90 Boulevard Vincent Auriol » Paris 13e

Comprenant la construction d'une école maternelle (Lot A) et de logements (Lots B et C)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMAPA - Société d'Etude, de Maitrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne

Nom, prénom et qualité de la personne

Sandrine MOREY

habilitée à représenter la personne morale

Directrice Générale Adjointe de la SEMAPA

RCS / SIRET

17 10 12 11 0 1 7 1 1 7 2 4 1 0 1 0 1 7 2 1

Forme juridique

SPLA - Société Publique Locale d'Aménagement

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains n° 36 - « Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés. »	L'opération d'aménagement 90 boulevard Vincent Auriol vise à restructurer une parcelle de 4.366 m ² située à Paris 13e, réglementée par le PLU de Paris qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'ensemble des demandes de permis de construire pour cette opération d'aménagement porteront sur la création d'environ 12.300m ² de surface de plancher (SDP) dont une école maternelle (Lot A) développant environ 2.000m ² SDP.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

L'opération 90 boulevard Vincent Auriol vise à restructurer une parcelle actuellement occupée par une école maternelle de 3 classes devenue vétuste et obsolète.

Le programme d'aménagement prévoit, après démolition de l'équipement actuel, de reconstituer une nouvelle école maternelle de 6 classes et de réaliser un programme complémentaire de logements sociaux et intermédiaires comprenant des surfaces commerciales en rez-de-chaussée, l'ensemble totalisant environ 12.300 m² de surface de plancher (SDP).

Le développement urbain de l'opération, dont la concession d'aménagement a été attribuée par la Ville de Paris à la SEMAPA, est mené par une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte-urbaniste coordonnateur, Urban Act, associé à un bureau d'étude environnemental, Trans Faire.

L'école maternelle (Lot A) sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage SEMAPA pour le compte de la DASCO (Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris) et les logements sociaux et intermédiaires (Lots B et C) sous maîtrise d'ouvrage Paris Habitat (Office Public de l'Habitat de la Ville de Paris).

4.2 Objectifs du projet

L'opération 90 boulevard Vincent Auriol a pour objectifs de permettre la reconstruction d'un équipement scolaire neuf tout en autorisant la création de logements sociaux et intermédiaires (à destination des classes moyennes) à proximité immédiate des transports en commun ainsi que la reconstitution du linéaire commercial du boulevard.

Cette opération d'aménagement a pour ambition, à travers la restructuration de la parcelle, de favoriser les continuités écologiques entre le square Mesureur (localisé en vis-à-vis du site de l'opération) et le jardin paysager de la parcelle voisine (logements sociaux Paris Habitat). Dans ce but, le nivellement général de la parcelle sera revu pour être mis à niveau avec les parcelles et l'espace public qui l'entourent, afin de favoriser la circulation des espèces. En effet, l'actuelle école a été implantée sur un talus artificiel qui fracture les potentielles continuités écologiques.

En outre, des corridors végétalisés (cour d'école, espaces de pleine terre entre les bâtiments de logement) seront mis en place ouvrant le cœur d'îlot depuis l'espace public.

La dimension paysagère constituera un critère important dans la sélection et le développement des différents projets architecturaux.

Elle s'inscrit également dans une démarche ambitieuse de développement durable en cherchant à aller au-delà des plans Climat-Energie et Biodiversité de la Ville de Paris en exigeant :

- pour la réalisation de l'école une certification NF HQE bâtiment tertiaire avec label Biosourcé niveau 2, le label effinergie + avec recours à l'outil d'analyse du cycle de vie du bâtiment (ACV) ;
- et pour la réalisation des logements sociaux et intermédiaires la certification Habitat & Environnement (H&E) délivrée par CERQUAL de profil A option Performance, le label Biosourcé niveau 2 et le label Effinergie + avec recours à l'outil d'analyse du cycle de vie du bâtiment (ACV).

Par ailleurs, l'opération 90 boulevard Vincent Auriol fait l'objet d'un processus de démarche participative exemplaire.

Le Maire du 13^e arrondissement a ainsi souhaité soumettre l'évolution de la parcelle et l'avenir du quartier au choix des habitants. Sur la base de 3 scénarii urbains élaborés par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et environnementale (Urban Act et Trans Faire), 5 réunions de concertation ont eu lieu (3 réunions en juin 2014 et 2 en septembre 2014) afin de recueillir la participation d'un large public concerné par l'opération : la communauté scolaire (représentants des parents d'élèves, le corps enseignant et la direction) les 3 conseils de quartier du secteur et les riverains. La présentation des informations (données contextuelles et scénarii) a également fait l'objet d'une exposition en Mairie d'arrondissement en septembre 2014 et d'un relais sur le site internet de la Mairie du 13^e. Un boitage a été organisé afin de toucher l'ensemble des riverains, les invitant à venir déposer en Mairie leur vote assorti de leurs observations/propositions pour retenir un scénario urbain partagé. Ce processus a mené à un amendement du scénario retenu pour répondre aux demandes des habitants. Cette démarche de concertation va être poursuivie en phase de développement architectural.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ensemble des chantiers sera réalisé après fermeture de l'école maternelle actuelle (fermeture puis désaffectation prévue à l'été 2016).

Il est prévu de recourir à un groupement de commande pour la construction de l'école et des logements dans le but de réduire les coûts mais également d'optimiser les temps et les emprises de chantiers ainsi que de faciliter la gestion des interfaces entre les différents lots.

Le planning prévisionnel envisage une durée de chantier d'environ 3 ans (été 2016 à été 2019) :

- déconstruction de l'école maternelle existante et terrassement (6 mois)
- construction de la nouvelle école et des plots de logements (30mois)

La livraison du nouvel équipement scolaire étant nécessaire pour la rentrée scolaire de septembre 2019, le gros oeuvre des chantiers de logements devra, a minima, avoir été terminé afin qu'il n'y ait plus de grue(s) sur site (le survol de la cour de récréation ne sera plus autorisé lorsque l'école aura été mise en service).

L'aménageur restera vigilant au suivi des nuisances et des impacts en phase chantier : circulation, pollution de l'air, environnement acoustique, gestion des déchets et impact sur l'eau. La SEMAPA est par ailleurs certifiée ISO 14001 et a mis en place un SME (système de management environnemental) permettant de contrôler et de suivre de près ces questions.

Une charte chantier à faible impact sera établie par la SEMAPA et imposée aux entreprises intervenants dans le cadre de l'opération.

Une réunion d'information sera réalisée en Mairie d'arrondissement préalablement au démarrage du chantier.

Des panneaux d'information et/ou un boitage de lettres d'info permettra de relayer périodiquement l'information auprès de riverains.

Une adresse mail : contact@semapa.fr, permettra aux riverains de nous faire part de leurs questions.

Plus généralement, les opérations menées par la SEMAPA font l'objet de présentations dans notre magazine «Treize Urbain». Ce journal trimestriel est édité à 80.000 exemplaires et distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres du 13^{ème} arrondissement, il est également disponible à l'accueil de la Mairie du 13^{ème}, au Centre d'information de Paris Rive Gauche et à toute personne qui en fait la demande.

L'opération 90 Boulevard Vincent Auriol a fait l'objet d'une première publication dans le n°19 du magazine Treize Urbain - pages 14 et 15 (extrait joint en annexe), de nouvelles publications sont prévues aux différents stades d'avancement du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation (à partir de septembre 2019) l'équipement scolaire sera sous la gestion de la DASCO (Direction des affaires scolaires).

L'école disposera de deux accès distincts : celui des élèves et du personnel encadrant localisés rue Jeanne d'Arc, et celui lié à la logistique (livraison des repas...) implanté à l'opposé sur la rue Jenner.

Les nouveaux logements familiaux, environ 52 logements sociaux et 94 logements intermédiaires, ainsi que les locaux commerciaux seront gérés par Paris Habitat. Ces logements trouveront leurs accès sur le boulevard Vincent Auriol, sur la rue Jenner ou depuis le cœur d'îlot et les commerces s'ouvriront le long du boulevard Vincent Auriol, participant ainsi à reconstituer le linéaire commercial.

Compte tenu d'une part de la proximité des transports en commun : station Nationale de la ligne 6 du métro (à moins de 100m), bus 27 arrêt Nationale (à environ 150m), et, d'autre part de la vacance observée dans les parcs de stationnement du patrimoine de Paris Habitat existant (environ 300 places disponibles dans l'immeuble mitoyen à l'opération d'aménagement), il n'est pas prévu de réaliser de places de stationnement en infrastructure afin de disposer de véritables espaces libres en pleine terre. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la Ville de Paris pour réduire le recours à la voiture.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération d'aménagement 90 boulevard Vincent Auriol a fait l'objet d'une délibération du Conseil de Paris référencée 2012 DU 255-2°, datée des 10 et 11 décembre 2012, et transmise au représentant de l'Etat le 27 décembre 2012.

La réalisation de l'école maternelle dans cette opération d'aménagement sera soumise à :

- permis de démolir l'école maternelle existante après désaffectation
- permis de construire pour la réalisation d'une école maternelle (avec, une fois le projet architectural retenu, mise à jour de l'EQRS et de l'analyse des risques résiduels).

Les autres programmes (logements sociaux et intermédiaires) feront également l'objet de permis de construire indépendants.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Opération d'aménagement «90 Boulevard Vincent Auriol»

- Permis de construire de la nouvelle école sous maîtrise d'ouvrage SEMAPA (Lot A)
 - Permis de construire des logements sous maîtrise d'ouvrage Paris Habitat (Lots B et C)
- qui seront délivrés par la Maire de Paris
au nom de la commune.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
La parcelle d'assiette de l'opération représente 4.366 m ² et la constructibilité globale de l'opération représente environ 12.300 m ² SDP répartie en :	
Lot A – école maternelle de 6 classes (surface du lot 1.619 m ²) environ 2.000 m ² SDP et cour de récréation à minima 600m ² – hauteur bâtie R+2	
Lot B – (surface du lot 708 m ²) – environ 52 logements sociaux (environ 3.600 m ² SDP) – hauteur bâtie R+9	
Lot C – (surface du lot 2.008 m ²) – environ 94 logements intermédiaires (environ 6.200 m ² SDP) – hauteurs bâties R+5 et R+8	
NB : le lot C comprendra 2 plots de logements	
Les lots B et C comprendront des surfaces commerciales en pied d'immeubles (environ 500m ² SDP au total).	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. E 2° 36' 40 " 49 Lat. N 48° 83' 37 " 6

La parcelle dans laquelle se situe l'opération d'aménagement est localisée à Paris dans le 13e arrondissement emprise (cadastrée 113 AO 14).

Adresse du projet d'aménagement :
82-90, boulevard Vincent Auriol
1-11, rue Jenner
94-96, rue Jeanne d'Arc

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Démolition de l'école existante puis reconstruction de l'équipement scolaire (Lot A) et d'immeubles de logements (Lots B et C).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par une école maternelle de 3 classes (environ 800 m²) construite de manière provisoire dans les années 50 et étendue dans les années 70. L'ensemble bâti est aujourd'hui devenu obsolète.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

L'opération est soumise au Plan Local d'urbanisme de Paris.
Le PLU a été approuvé par le Conseil de Paris les 12 et 13 juin 2006 et rendu opposable le 1er septembre 2006.
Le règlement applicable est celui de la zone Urbaine Générale : UG.

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) a été adopté le 18 octobre 2013 par délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France et approuvé par décret en Conseil d'Etat le 27 décembre 2013.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération n'est pas localisée dans une Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 ou 2, ni à proximité immédiate. La ZIEFF la plus proche correspond au bois de Vincennes (ZNIEFF de type 2) située à environ 2km de l'opération.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la ville de Paris est couvert par le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Paris Issy-Les-Moulineaux daté du 24mars 1997, révisé le 18 avril 2007, et annexé au PLU de Paris. L'opération est localisée à environ 7 km de l'héliport. En revanche, le plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) met en évidence des dépassements modérés du seuil réglementaire au droit de l'opération liés notamment à la circulation automobile et au passage du métro de la ligne 6 en aérien (cartographie présentée en annexe). La nouvelle école se retrouvera protégée par les futurs bâtiments de logements. L'aménageur a bien entendu porté l'attention du maître d'ouvrage des logements sur le confort acoustique de ce programme. Ainsi seront privilégiées l'implantations des pièces humides côté boulevard et chambres côté coeur d'îlot.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Paris est dotée d'un Plan de Prévention des risques d'inondation dont la révision a été approuvée le 19/04/2007. Le projet est hors zone à aléa et hors zonage réglementaire (cf. Cartographie des risques en Paris – extrait Cartorisque du site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.), le niveau PHEC sur le site est à 34.70mNVP et le point bas du terrain est situé au niveau 43,30 NVP. Par ailleurs, le site est à proximité d'anciennes carrières (cf. étude géotechnique préliminaire), les fondations des bâtiments feront l'objet d'études géotechniques qui seront joints aux dossiers PC pour avis de l'Inspection générale des Carrières de la Ville de Paris.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases Basias / Basol. Aucun site Basol n'est recensé à proximité du projet. L'opération incluant la construction d'une école maternelle, elle a fait l'objet d'une analyse des risques résiduels (ARR) prédictive en phase faisabilité, l'étude sera mise à jour avec l'avant-projet de l'école (cf. étude environnementale préliminaire des sols et ARR prédictive jointes en annexes).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la ZRE de la nappe Albienne dans le bassin Seine- Normandie. Cf. ZRE (Zone de répartition des eaux- Paris 13) – extrait du Carmen.developpement-durable.gouv.fr
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération se situe dans un site inscrit et à proximité immédiate de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière (site inscrit au titre des monuments historiques).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans un site NATURA 2000, ni à proximité. Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à environ 7 km de l'opération. Il s'agit du parc Jean Moulin-Les Guilands situé à Bagnolet (site faisant parti du réseau de parcs constituant le site NATURA 2000 de Seine-Saint-Denis).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans un site classé UNESCO. Le site se trouve dans un rayon de 500m vis à vis : - de l'église Saint Louis de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière classée MH en 1976 (arch : Louis Le Vau), - de l'édicule de sortie de la station de métro Campo Formio classé MH en 1978 (arch : Hector Guimard). Le site UNESCO le plus proche se situe à environ 1.5 km de l'opération. Il s'agit des rives de la Seine à Paris, inscrit sur la liste en 1991.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux et les terres excavées liés à la déconstruction du bâtiment existant et au terrassement seront envoyés dans les décharges de classes appropriées. La déconstruction des bâtiments existants d'environ 800m ² fera l'objet de diagnostics réglementaires avant démolition, ainsi que d'un diagnostic déchet (non obligatoire au regard des surfaces démolies), afin d'identifier les filières de gestion des déchets les plus adaptées. Concernant l'évacuation des terres excavées, il sera mis en place un plan de gestion suivant la norme NFX31-620 du 2 de juin 2011.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel propose un paysage essentiellement horticole, écologiquement isolé (sur un talus) et dont l'état phytosanitaire des plantations existantes révèle de nombreux sujets malades ou en fin de vie. Le réaménagement du site comprendra une remise à niveau de la parcelle et une demande d'abatage sera effectuée ultérieurement par la SEMAPA auprès de la Ville. Le diagnostic phytosanitaire, joint en annexe, met en évidence le mauvais état des plantations. Une attention particulière sera menée sur la dimension paysagère des différents projets, sur le traitement des espaces végétalisés et des 5e façades (au moins 50% des toitures devront être végétalisées).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'opération a fait l'objet d'une étude quantitative des risques sanitaires EQRS en raison de la réimplantation d'un équipement scolaire. <i>L'EQRS est joint en annexe.</i>
	Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des mesures seront prises pour limiter l'impact vibratile. Le projet n'engendrera pas de vibrations à terme.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de d'émissions lumineuses particulières sauf celles liées à un éclairage habituel le soir pour les halls d'accès et les appartements.</p> <p>Les enseignes lumineuses des commerces devront respecter la réglementation parisienne.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau communal.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées sur site, en conformité avec les exigences du PLU.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Si la parcelle actuelle apparaît très végétalisée, il est à noter que le diagnostic phytosanitaire ainsi que le diagnostic environnemental réalisé par le BET (joint en annexe) révèlent de nombreux sujets malades ou en fin de vie. Les essences, essentiellement horticoles, implantées en talus ne permettent pas d'assurer de véritables continuités écologiques avec les espaces paysagers environnants (Square Mesureur et coeur d'îlot du programme mitoyen).</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- de l'obsolescence de l'école maternelle existante et de son accessibilité impossible pour les personnes à mobilité réduite,
- du paysage essentiellement horticole écologiquement isolé et de l'état phytosanitaire des plantations existantes révélant de nombreux sujets malades ou en fin de vie,
- de la nature du projet qui répond à des besoins essentiels pour les parisiens: reconstitution d'un équipement scolaire neuf en lieu et place d'une école vétuste, accompagnée d'une densification de logements mixtes (sociaux et intermédiaires) à proximité de transports en commun (ligne 6 du métro), sur un terrain déjà viabilisé,
- des études préalables effectuées (ARR/EQRS, Géotechnique, Diagnostic urbain, Relevé phytosanitaire...)
- du projet urbain retenu ayant fait l'objet d'une analyse multicritères tenant compte de la biodiversité, du confort des habitants et de la fonctionnalité du programme scolaire.
- de la démarche de concertation sur le projet initiée auprès des riverains et usagers pour retenir par vote du public un scénario urbain, et de l'engagement de l'aménageur à poursuivre le dialogue dans les étapes suivantes,
- des ambitions environnementales exigées pour les nouvelles constructions dans le respect des plans Climat-Energie et Biodiversité de la ville de Paris (certification HQE, certification H&E option performance, label Biosourcé, label effinergie + avec analyse du cycle de vie du bâtiment),
- des objectifs ambitieux sur les thématiques paysage et biodiversité : optimisation des espaces de pleine terre, mise en place de continuités écologiques entre le square et le coeur d'îlot, végétalisation des toitures à 50% minimum, choix raisonné des essences...,
- de l'accompagnement de l'aménageur par le BET environnemental tout au long du développement de l'opération d'aménagement, d'un AMO QEB (qualité environnementale du bâti) ayant une mission complète de suivi du lot A - école maternelle (AMO QEB exigé également pour les logements - lots B et C),
- du faible impact du projet d'aménagement sur la qualité de l'eau,
- des faibles impacts sur les voiries existantes et uniquement en phase travaux (pas de travaux lourds sur l'espace public, maintien de la circulation en phase chantier),
- du faible impact du projet sur l'apport de trafic routier supplémentaire (pas de stationnements résidentiels demandés),
- de l'amélioration acoustiques pour l'ensemble immobilier Paris Habitat existant qui sera protégé du métro par la réorganisation du bâti de l'opération,

il ne semble pas nécessaire que le projet d'aménagement «90 boulevard Vincent Auriol» fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic préalable à l'étude urbaine (Urban Act + Trans Faire) - diagnostic phytosanitaire - démarche de concertation et informations sur le projet - EQRS et ARR - Eléments cartographiques complémentaires - Diagnostic environnemental préliminaire des sols - Etude géotechnique préliminaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS

le,

12 août 2015

Signature



Sandrine MOREY, Directrice Générale Adjointe

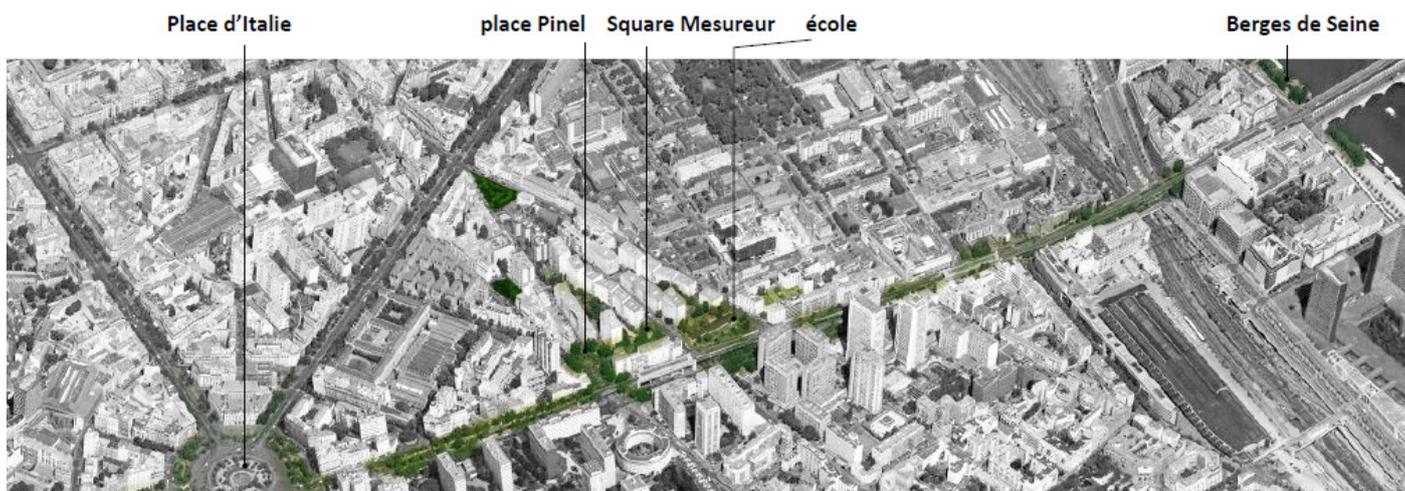
<p>SEMAPA SA-SPLA au capital de 472 287 € 69-71 rue du Chevaleret 75013 PARIS Tél. 01 44 06 20 00 - Fax 01 44 06 21 00 SIRET 702 017 724 00072</p>
--

Annexe 2 / plans de situation de l'opération d'aménagement

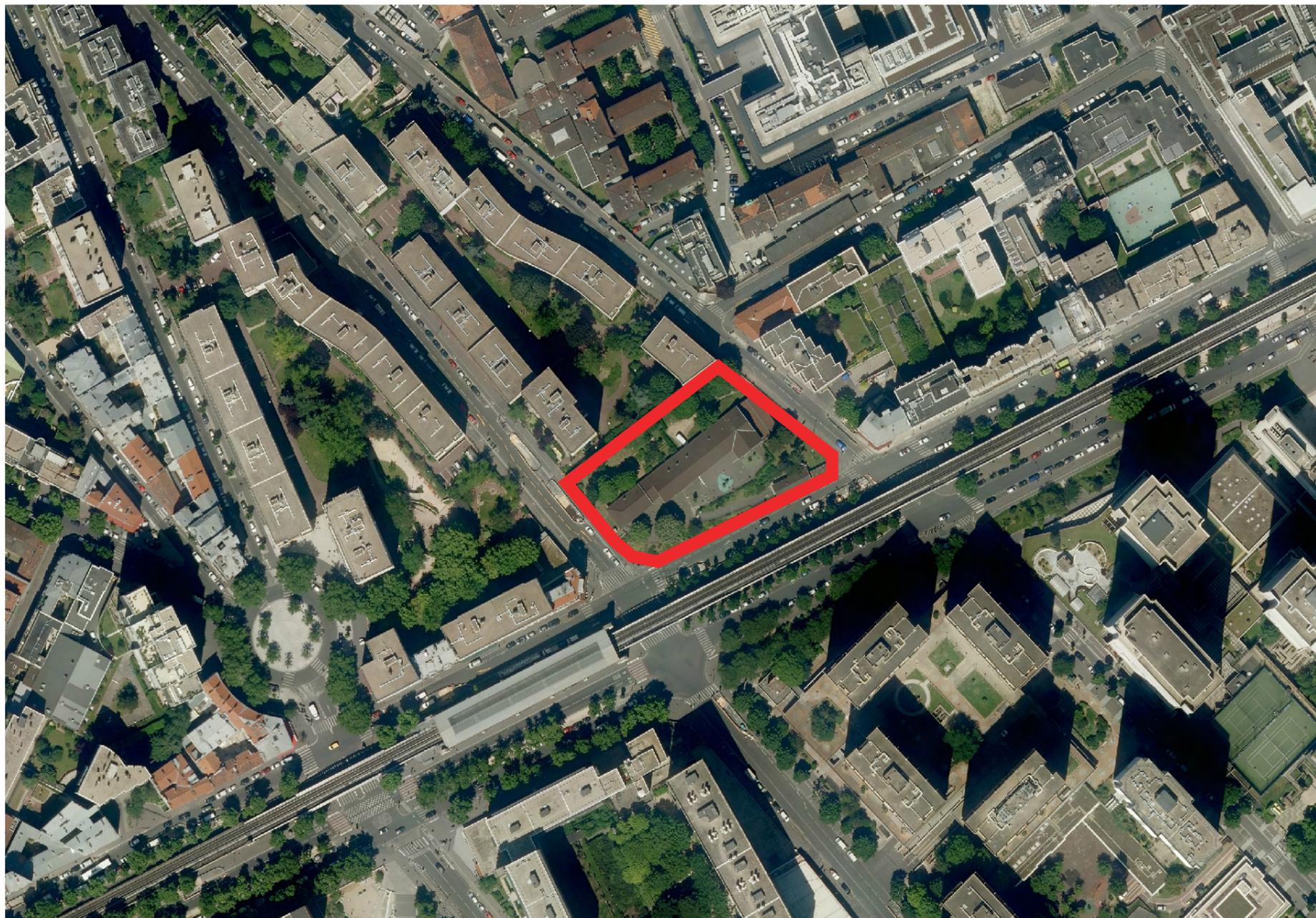


Orthophoto 2012

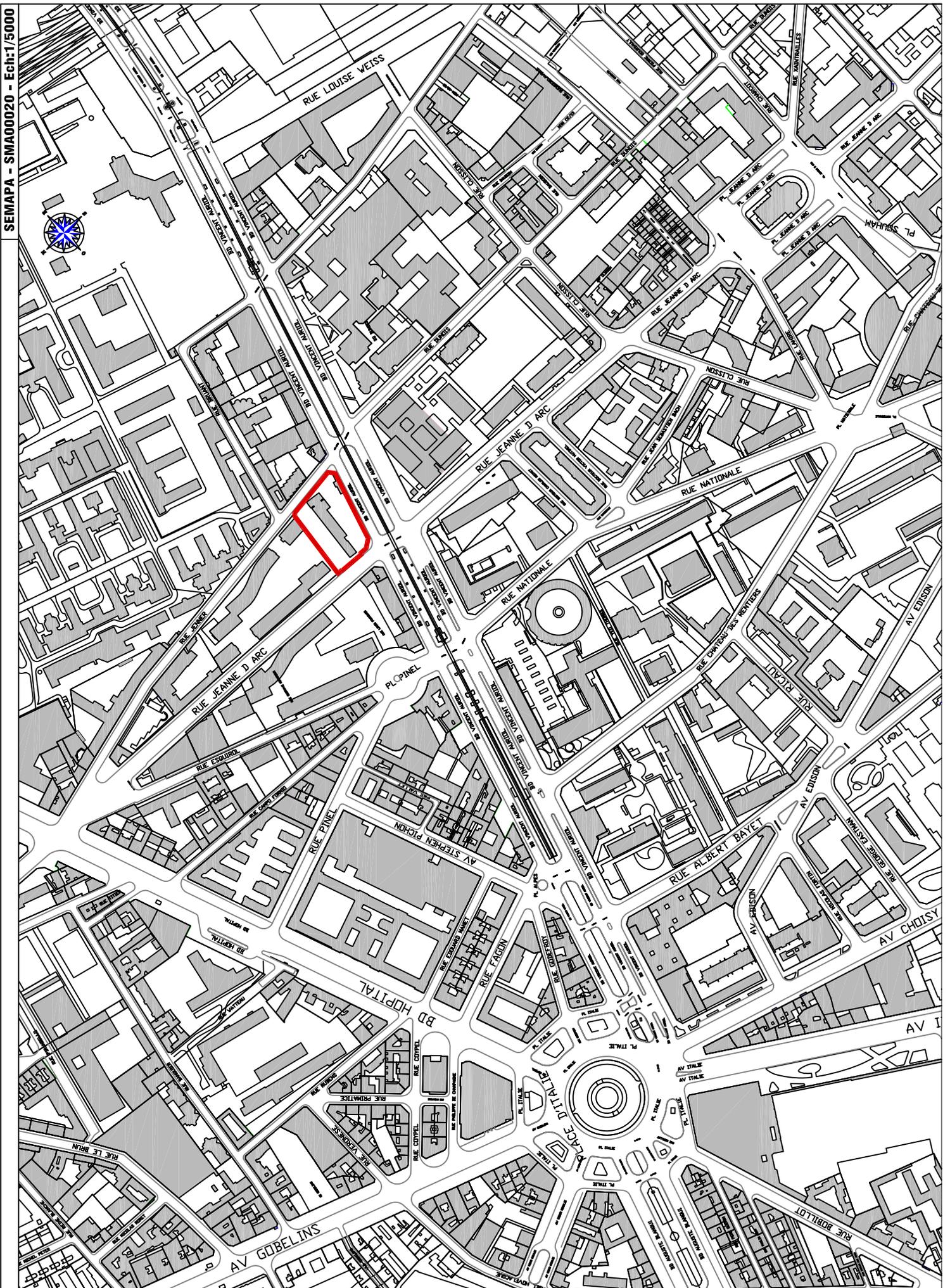
«Opération 90 Boulevard Vincent Auriol» - Paris 13e arrondissement



Orthophoto 1/2000e
mai 2014



 Opération «90 Boulevard Vincent Auriol»



Annexe 3 / reportage photographique - environnement proche et lointain (photos octobre 2013)



1

1

2

3



Tours Chephren, Cheops



Métro aérien



îlot Paris Habitat



Bvd Vincent Auriol



4



7



8



5/6

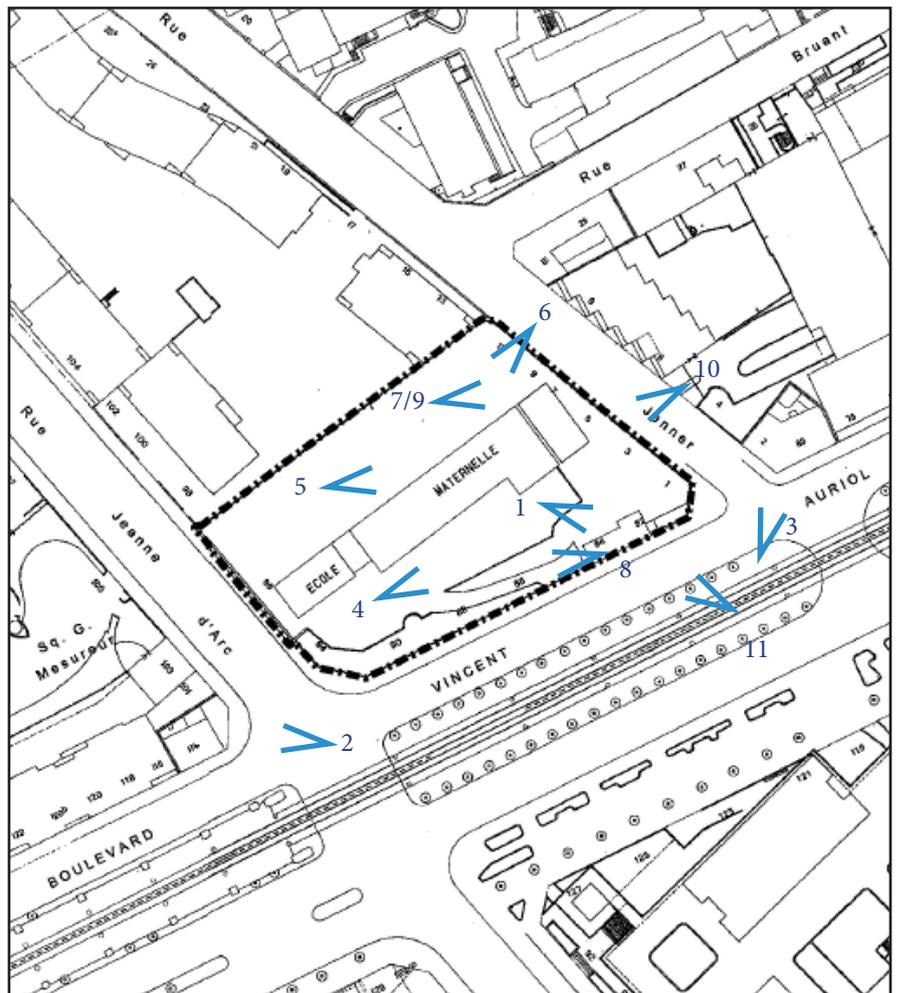


9



11 - vue depuis le métro aérien

10





Immeubles de logements sociaux Paris Habitat



Ecole Jenner



Hôpital de la Pitié Salpêtrière Hôtel



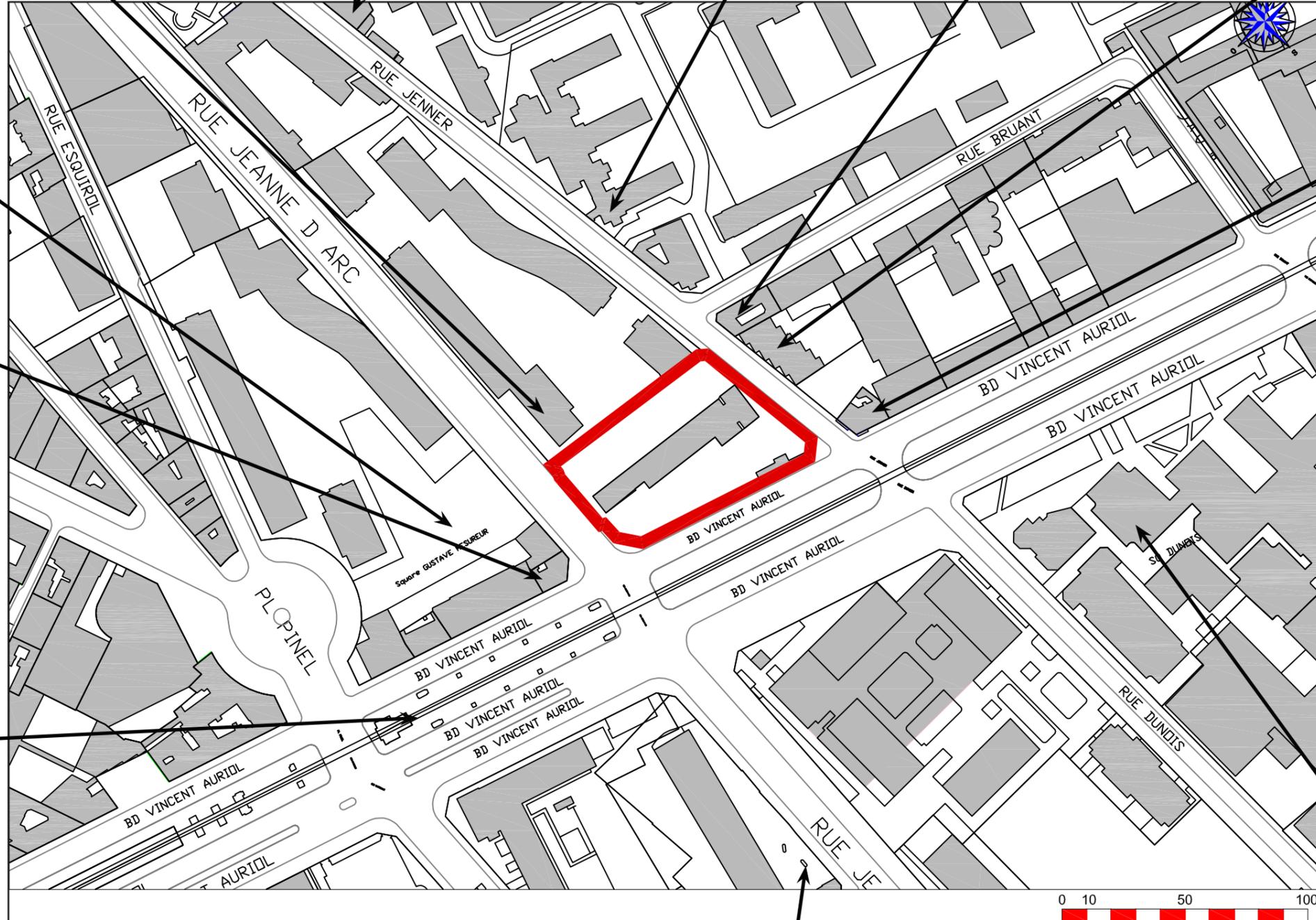
Immeuble de logements sociaux I3F



Square Mesureur



Immeuble de logements angle Bd V. Auriol / rue J. d'Arc



Immeuble de logements angle Bd V. Auriol / rue Jenner



Station «Nationale» - Métro ligne 6



Vue de l'école maternelle Cité Doré depuis le boulevard (sous le viaduc du métro)



Station-service



Tours Cheops, Chephren, Mykerinos et tour du Nouveau Monde

Synthèse des enjeux

1

Prendre en compte la proximité des immeubles avoisinants

2

Eclairer la cour de l'école.

3

Eclairer le coeur d'îlot et l'école.

4

Accès de plain-pied dédié aux enfants et enseignants

5

Garantir à l'école un accès logistique séparé

6

Garantir l'intimité de la cour d'école

7

Végétaliser les bâtiments.
Accueillir la biodiversité sur le bâti

8

Continuités biologiques au sol

9

Relier visuellement et écologiquement

10

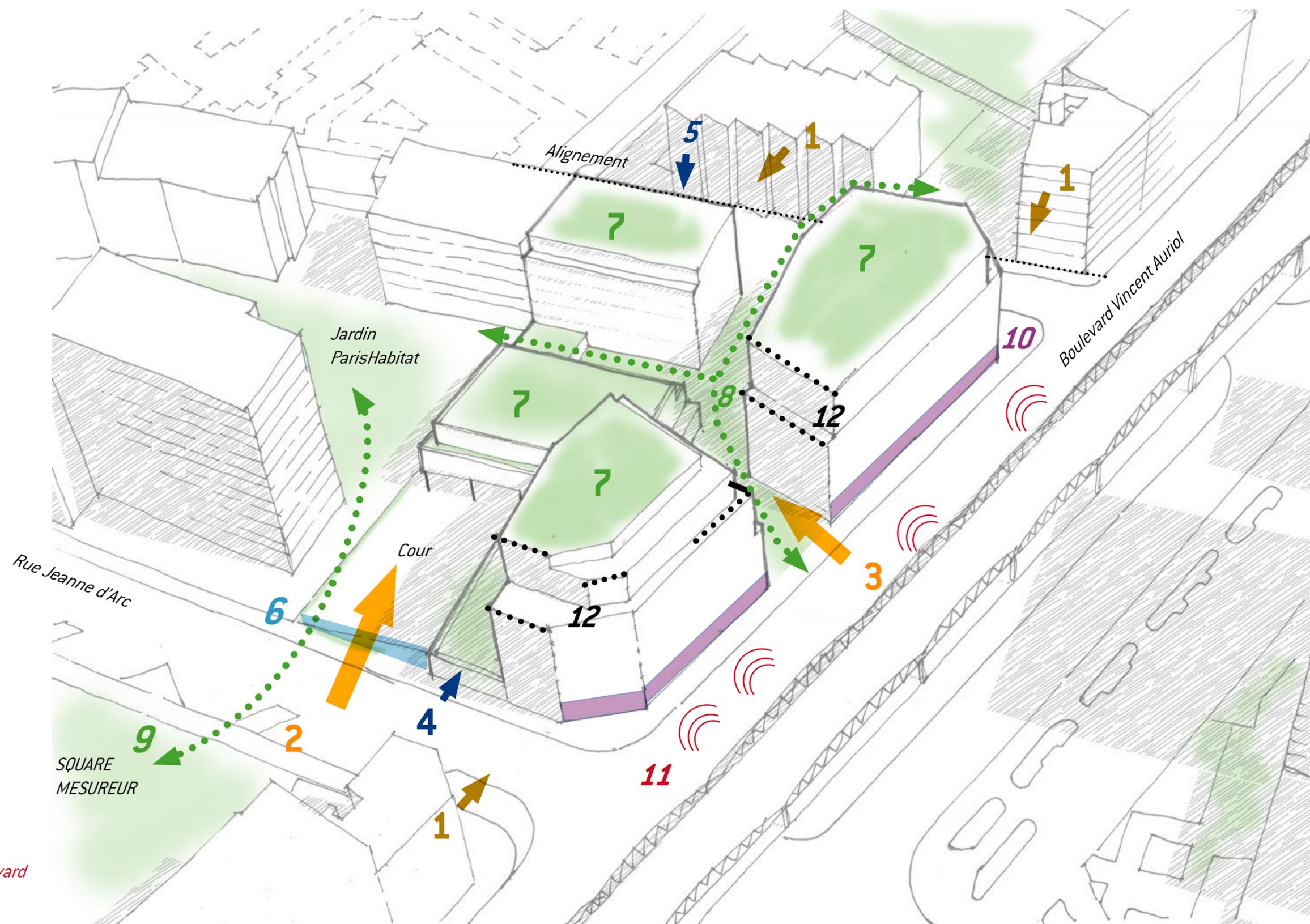
Animer le boulevard
continuité commerciale

11

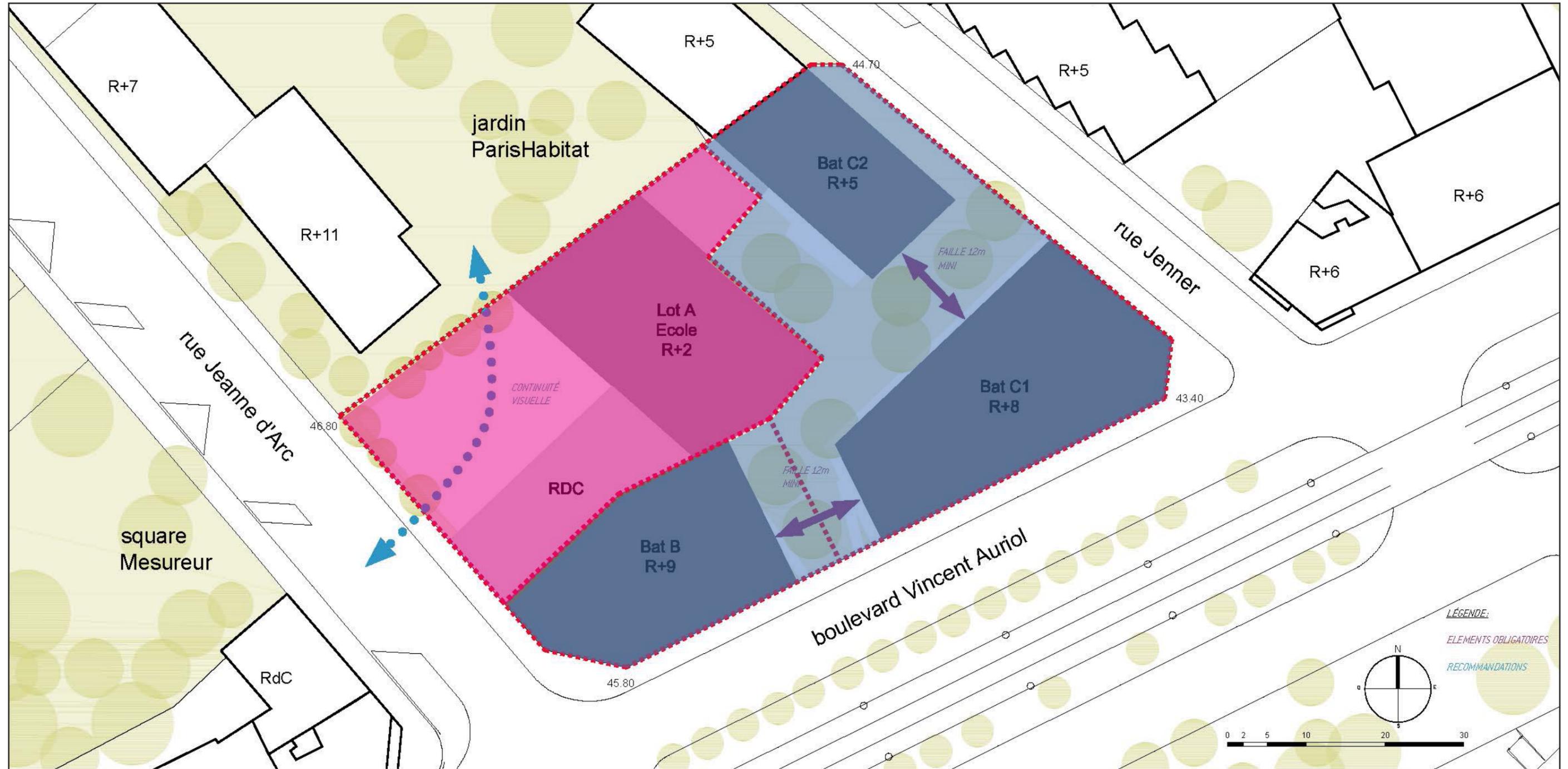
Se protéger des nuisances du boulevard

12

Rechercher un épannelage varié



Plan masse du projet d'aménagement de l'opération «90 boulevard Vincent Auriol»
 extrait de la Fiche d'ilot



- Opération «90 Boulevard Vincent Auriol»
- Lot A - Ecole Maternelle
- Lots B et C - Logements sociaux et intermédiaires

NB // Ce plan masse illustre le projet urbain retenu après concertation.
 La SEMAPA organise actuellement un concours de maîtrise d'oeuvre et désigner le lauréat fin septembre / début octobre 2015.

